

# Prenez soin de vos dessous

De nombreuses pratiques exemplaires de gestion et fiches de renseignements se trouvent sur Internet.

- ◀ **BMPs for Marinas and Small Boatyards in BC** - Environnement Canada, 1995
- ◀ **Guide to Green Boating** - Georgia Strait Alliance, 2003

Les organismes suivants offrent également des ressources en ligne :

- ◀ Ministère de la Protection des eaux, des terres et de l'air - Pollution de source non localisée
- ◀ Administrations locales et régionales - Eaux de ruissellement et élimination des déchets
- ◀ Marinas, chantiers maritimes et fabricants, fournisseurs et détaillants de produits nautiques.

Vous pouvez trouver des liens menant à ces ressources à l'adresse:

◀ [www.pyr.ec.gc.ca/boatyards](http://www.pyr.ec.gc.ca/boatyards)

## Les déchets découlant des travaux d'entretien effectués sur la coque de votre bateau pénètrent-ils le milieu aquatique?

Demandez à votre chantier maritime et à vos entrepreneurs quelles sont les pratiques qu'ils utilisent pour prévenir la pollution causée par les déchets provenant des travaux d'entretien effectués sur la coque des bateaux.



S'ils ne sont pas adéquatement confinés, les éclats et les résidus de peinture peuvent être rejetés dans des eaux où vivent des poissons, ce qui contrevient à la Loi sur les pêches.

## Coordonnées



### Environnement Canada

Téléphone : 604-666-3198

Email : [Boatyards.pyr@ec.gc.ca](mailto:Boatyards.pyr@ec.gc.ca)

Ligne 24 heures - déversements:  
604-666-6100

[www.pyr.ec.gc.ca/boatyards](http://www.pyr.ec.gc.ca/boatyards)

Environnement Canada 2005  
Available in English.

*Cette information est fournie pour des raisons pratiques. Les lignes directrices et les pratiques exemplaires de gestion n'ont aucune incidence sur l'application de la loi. Veuillez consulter la Loi sur les pêches pour obtenir les détails juridiques des dispositions relatives à la prévention de la pollution.*



Information à l'intention des propriétaires de **bateaux**

La Loi sur les pêches du gouvernement fédéral et les travaux d'entretien des coques

Remerciements - Environnement Canada remercie Georgia Strait Alliance pour l'utilisation du titre « Baby Your Bottom » dans la version anglaise du document.



Environnement Canada

Environnement Canada

Canada

## Question

Les déchets qui résultent de la préparation des coques (lavage, raclage, ponçage et sablage) contiennent des résidus de peinture antisalissure, lesquels sont nocifs pour les organismes aquatiques. Les propriétaires doivent s'assurer que l'eau de lavage et les résidus de peinture provenant de la coque de leur bateau sont confinés; ces déchets ne doivent pas pénétrer le milieu aquatique.



Pendant le décapage d'une surface revêtue de peinture antisalissure, il faut prendre des mesures de confinement adéquates pour éviter le déversement de substances nocives dans l'environnement.

## Objectif

Environnement Canada a le mandat de faire appliquer les dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*. L'objectif de cette brochure est de promouvoir la protection de la qualité de l'eau en favorisant la mise en oeuvre des pratiques exemplaires de gestion chez les propriétaires de bateau commerciaux et les plaisanciers.

## Substances Nocives

La peinture antisalissure et ses résidus contiennent des métaux lourds, tels que le cuivre, qui constituent des substances **toxiques pour les organismes aquatiques**, y compris le saumon et les mollusques. L'eau de lavage et les résidus solides qui résultent du lavage, du raclage, du ponçage et du sablage de la peinture antisalissure des coques des bateaux sont considérés comme des « **substances nocives** » aux termes de la *Loi sur les pêches*. **Le déversement de ces déchets dans des eaux où vivent des poissons est une infraction à la Loi.**

## Peinture Antisalissure



### RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**Nocif pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas mettre en contact direct avec de l'eau lors du nettoyage de matériel ou de l'élimination de déchets. Empêcher la poussière et les éclats produits par des travaux de décapage de pénétrer les eaux.**

## Loi sur les pêches

**(...) il est interdit d'immerger ou de rejeter une substance nocive -- ou d'en permettre l'immersion ou le rejet -- dans des eaux où vivent des poissons, ou en quelque autre lieu si le risque existe que la substance ou toute autre substance nocive provenant de son immersion ou rejet pénètre dans ces eaux.**

(Tiré du paragraphe 36(3) des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*)

**Quiconque contrevient aux paragraphes 36(1) ou (3) commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité . . . une amende maximale d'un million de dollars et un emprisonnement maximal de trois ans, ou l'une de ces peines.**

(Tiré du paragraphe 40(2) des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*)

La loi sur la gestion de l'environnement (*Environmental Management Act*) de la Colombie-Britannique prévoit des dispositions similaires sur l'élimination des déchets, ainsi que des règlements sur les déchets dangereux et les sites pollués.

## Nouveautés

Depuis la publication du rapport intitulé **Best Management Practices for Marinas and Small Boatyards in BC** par Environnement Canada en 1995 :

- Les organismes gouvernementaux continuent de recevoir des plaintes sur la pollution provenant de mauvaises pratiques d'entretien des coques.
- Les types de peinture contenant de l'organo-étain (c.-à-d. tributylétain) ont été interdits en raison du risque inacceptable qu'ils représentent pour le milieu aquatique canadien.
- Des organismes ont testé des échantillons d'eau provenant du lavage à la pression de coques de bateaux et ceux-ci ont déterminé que ces échantillons étaient nocifs pour le poisson.
- Les chantiers maritimes de l'État de Washington ont l'obligation de confiner leurs déchets.



Évaluation de la toxicité de l'eau de lavage

## Rôle du propriétaire de bateau

Les propriétaires de bateaux responsables représentent la première ligne de défense :

- Examinez les solutions de rechange à la peinture antisalissure toxique.
- Choisissez des chantiers maritimes qui mettent en oeuvre les pratiques exemplaires de gestion et qui confinent les déchets provenant des travaux d'entretien effectués sur les coques de bateaux.

## Pratiques exemplaires

Gardez votre site propre de sorte qu'aucun déchet ne pénètre le milieu aquatique.

Utilisez des bâches et des toiles de protection pour saisir les écailles de peinture et les résidus de ponçage.

Confiniez et traitez l'écoulement provenant du lavage à la pression.

N'exercez pas d'activités d'entretien de la coque d'un bateau sur des grilles à marée et dans des zones sans confinement.

Le lavage de coques à flot ne doit pas libérer de peinture antisalissure. Un changement de couleur de l'eau indique la présence de peinture.